

BULLETIN MUNICIPAL

# regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 14  
JUN 2013

## ÉDITO

### SOMMAIRE

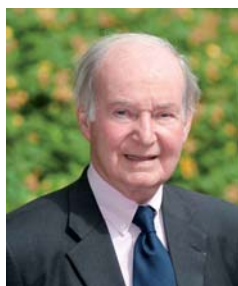
LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
TRAVAUX	5
BUDGET	6
ENVIRONNEMENT	8
ÉDUCATION	9
PORTRAIT MUNICIPAL	10



*Marcilly-en-Villette*

Regards sur Marcilly-en-Villette  
62, place de l'Église  
45240 Marcilly-en-Villette  
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52  
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr  
www.marcilly-en-villette.fr

Directeur de la Publication: X. Deschamps  
Rédactrice en chef: J. Bachmann  
Rédaction: Commission Communication  
Conception & Création: www.enola-creation.fr  
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette  
Dépôt légal: juin 2013



Le bourg de notre commune va s'agrandir de nouveau au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2013 avec l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> phase de la réserve foncière de la Chaise. Après l'aménagement du secteur du Buisson de 2007 à 2009 au nord-ouest du bourg, voilà un nouveau secteur, cette fois-ci au nord-est du bourg, qui va s'ouvrir à l'urbanisation. Ainsi nous poursuivons notre politique d'urbanisation maîtrisée pour un développement harmonieux de notre commune. Cette politique permet d'offrir régulièrement à une population jeune et moins jeune la possibilité de faire construire en accession à la propriété ou de se loger avec des loyers

favorables grâce à la construction de nouveaux logements locatifs sociaux. Cette politique est indispensable si l'on veut éviter que le nombre d'habitants de notre commune régresse avec le vieillissement de notre population qui se traduit, ici comme ailleurs, par une diminution du nombre moyen d'habitants par logement.

Nous menons notre politique de développement harmonieux avec le souci constant de promouvoir une qualité de vie à Marcilly-en-Villette. C'est pour cette raison que la commune a de nouveau voulu avoir la maîtrise des travaux du futur lotissement en étant maître d'ouvrage. Nous allons donc privilégier la qualité sur le secteur de la Chaise comme cela fut le cas sur le secteur du Buisson. À ce sujet il faut rappeler que les travaux se feront en 2 étapes avec tout d'abord des travaux de viabilité primaire puis, une fois la quasi-totalité des maisons construites, des travaux d'embellissement afin d'éviter dans la mesure du possible des dégradations. Aussi ce ne sera qu'au-delà de 2 à 3 années que ce futur lotissement sera véritablement attractif.

Concomitamment avec le secteur de La Chaise, l'est du bourg va être amélioré grâce à 2 actions programmées: la destruction du silo et le déménagement des antennes relais du château d'eau. Le silo, qui a été construit en 1969, va être détruit et le site sera urbanisé côté rue Henry Deschamps et réaménagé avec la restructuration du hangar actuel transformé en atelier communal avec une sortie sur la zone d'activité grâce à un élargissement du chemin d'accès. Concernant le déménagement des antennes relais, le dossier avance: ERDF a déjà migré. Par ailleurs, grâce à la construction en 2014 par SFR d'une antenne en bordure de l'étang communal, l'ensemble des 3 opérateurs téléphoniques quittera le château d'eau en 2014/2015 pour s'installer sur la future antenne.

En soignant la qualité de vie de notre commune nous répondons à l'attente de nos habitants et nous améliorons l'image de notre commune à l'extérieur ce qui est un facteur favorable sur tous les plans. ▢

**Xavier Deschamps**

*Maire de Marcilly-en-Villette*

*Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin*

*Vice-Président du Conseil Général du Loiret*



## Le nouveau nœud au mouchoir

Pour toutes les dates concernant le calendrier des fêtes, consultez l'agenda de la commune (exemplaires disponibles en mairie) ou la rubrique agenda du site internet de la commune [www.marcilly-en-villette.fr](http://www.marcilly-en-villette.fr)

### > Balayage des caniveaux

Lundi 29 juillet 2013.

### > Horaires tolérés pour les activités bruyantes (tondeuses, taille-haies, karcher, etc.)

En semaine: 8h-12h / 14h-19h30

Samedi: 9h-12h / 15h-19h

Dimanche et jours fériés: 10h-12h

### > Vacances sportives

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Loiret (CDOS) reconduit

son opération « vacances sportives » pour l'été 2013. Du 8 au 12 juillet et du 26 au 30 août, des après-midi sportifs encadrés par des animateurs sont proposés aux enfants âgés de 9 à 15 ans dans les installations sportives de Marcilly. Athlétisme, badminton, base-ball, basket, échecs, handball, judo, roller, rugby, sarbacane, swim golf, tennis, tennis de table, tir à l'arc, ultimate, volley-ball sont les disciplines retenues

pour animer ces après-midi. Inscriptions en mairie.

### > Animations au golf

La population de Marcilly-en-Villette est invitée à l'inauguration, le dimanche 30 juin à 10 h, de la route communale du golf et du nouveau parcours qui porte le nom d'un jeune joueur professionnel de Marcilly « Le Kaleka course ». De nombreuses animations sont prévues tout au long de la journée.

## ETIENNETTE

Le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013 notre doyenne, Etienne Renvoisé, a tiré sa révérence à l'âge de 101 ans. Nous retiendrons d'elle son immense dévouement à sa nombreuse famille. Coup de chapeau également à toute sa famille qui s'est mobilisée avec bienveillance pendant des années pour lui permettre de vivre dignement chez elle jusqu'au bout. ▣

## [www.marcilly-en-villette.fr](http://www.marcilly-en-villette.fr)

Le site internet de la commune a été mis en ligne le 1<sup>er</sup> avril 2012. En un an, il a enregistré 12 004 visites. 7993 internautes de tous horizons se sont connectés. Le 8000<sup>e</sup> internaute a été atteint le 2 avril 2013. Les connections françaises sont majoritaires avec en tête et dans l'ordre Orléans, Tours et Paris. Pour ce qui est des connexions étrangères, ce sont l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne qui arrivent en tête mais on remarque également les USA et le Canada dans les dix premiers. Vous aussi découvrez ou redécouvrez les nombreuses rubriques de [www.marcilly-en-villette.fr](http://www.marcilly-en-villette.fr). ▣



## TIPI

Depuis début mars 2013 vous pouvez régler vos factures de cantine et/ou de garderie sur internet. Le système TIPI (Titres Payables sur Internet) qui a été mis en place permet le règlement des titres de recettes par carte bancaire sur Internet, dans un cadre sécurisé et entièrement automatisé.

Ce service est accessible à partir du portail de la commune et fonctionne comme un site marchand, à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Toutes les informations de connexion sont indiquées sur votre facture. ▣

## SIMPLIFICATION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les mineurs voyageant au sein de l'Union Européenne n'ont plus besoin d'une autorisation de sortie du territoire. Aussi, un mineur français se déplaçant seul ou lors d'un voyage scolaire pourra voyager avec un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). Pour voyager dans un pays hors de l'Union Européenne un passeport reste, dans la plupart des cas obligatoire, assorti de cas échéant d'un visa. Lors de la préparation d'un voyage à l'étranger vous pouvez consulter le site internet du Ministère des Affaires Étrangères, [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) rubrique « conseils aux voyageurs », pour vérifier les documents demandés. ▣



## Rectificatif

Les horaires de pratique du tennis que vous pouvez lire sur le guide des associations 2012-2013 correspondent à ceux de la saison précédente et non à ceux de la saison en cours.

Pour la saison 2012-2013 il faut lire :

**Les jeunes de 7 à 17 ans sont accueillis le lundi entre 17 h et 19 h et le samedi matin de 10 h à 12 h.**

**Le lundi à partir de 19 h et le mardi entre 18 h 30 et 20 h 30 ont lieu les cours pour adultes.**

**Il n'y a plus de cours le jeudi.** ■

## État civil

### NAISSANCES

- 11 janvier 2013 > Clovis PORTAL
- 14 janvier 2013 > Chloé LEVEUGLE
- 7 février 2013 > Gabriel HEITZ STROHMEYER
- 7 février 2013 > Gabin ROBINEAU
- 15 février 2013 > Laurine BERTHELET
- 19 février 2013 > Sacha SCHILDER
- 7 mars 2013 > Madec BAILLEAU
- 28 mars 2013 > Lilia PERTHUIS
- 8 avril 2013 > Juliette DESNOUES
- 13 avril 2013 > Ambre LEMEE
- 26 avril 2013 > Victor LE GUILLARD
- 27 avril 2013 > Marc SABLÉ
- 14 mai 2013 > Élina CIMADORE
- 16 mai 2013 > Milan POLLET

### DÉCÈS

- 25 janvier 2013 > Georgette ROUX épouse BRUNET
- 23 février 2013 > Serge LESUEUR
- 1<sup>er</sup> mars 2013 > Etienne MÉRIGNAT veuve RENVOISÉ
- 17 mars 2013 > Antonio FERREIRA
- 31 mars 2013 > Bernard GILLET
- 4 avril 2013 > Simone COLOU veuve CHAPEAU
- 4 mai 2013 > Georgette CAZENAVE veuve BAGUELIN

### MARIAGES

- 16 février 2013 > Aurélie de BELENET et François-Xavier TILLIER
- 8 mars 2013 > Liliane LANSON et François LANDRÉ
- 27 avril 2013 > Françoise PLANSON et Michel SAILLARD
- 15 juin 2013 > Sabine FOURNIER et Guillaume DEGODET

## Rythmes scolaires

Le Conseil Municipal a reporté la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire de 2014. Ce délai permettra de finaliser la concertation d'ores et déjà menée avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations. Ce report permettra également de bénéficier des retours d'expériences menées dans d'autres communes dès la rentrée 2013 et d'intégrer au mieux l'incidence financière non négligeable dans le budget communal, cette mise en place ayant été évaluée à 30 000 € par an. ■

## AJPP et RSA

**Connaissez-vous l'Allocation Journalière de Présence Parentale? (AJPP).** Elle vous concerne :

- si votre enfant à charge a moins de 20 ans,
- s'il est gravement malade, accidenté ou handicapé,
- si vous cessez ponctuellement votre activité professionnelle ou votre recherche d'emploi pour vous occuper de votre enfant.

Vous devez fournir un certificat médical attestant de soins contraignants et la nécessité de votre présence auprès de lui. C'est le médecin conseil de l'assurance-maladie dont dépend votre enfant qui donne son avis. Le montant de cette allocation varie en fonction de votre situation personnelle.

Pour en savoir plus ou en faire la demande, adressez-vous à votre Caisse d'Allocations Familiales.

Tél. : 0810 25 45 10 ou téléchargez l'imprimé sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**Vous travaillez? Vous avez peut-être droit au Revenu de Solidarité Active (RSA) « Activité »**

C'est un complément de revenu versé aux personnes qui travaillent et dont les ressources sont faibles. Célibataire ou en couple, avec ou sans enfant, le montant du RSA Activité est calculé en fonction de votre situation et de vos ressources des trois derniers mois.

N'hésitez pas, faites le test RSA sur le [www.caf.fr](http://www.caf.fr) Vous n'y avez pas droit? Refaites le test si vos ressources diminuent.

### Contact

**Mme Anne Ménard - Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité 47, rue Hyppolyte Martin à la Ferté Saint-Aubin 02 38 64 61 36.** ■

## Triple Play

Le central téléphonique de Marcilly-en-Villette, initialement relié au réseau Médialys par un faisceau hertzien depuis Orléans La Source, vient d'être raccordé en fibre optique et permet ainsi une offre d'accès haut débit plus riche et plus performante. Les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) SFR et Bouygues télécom sont désormais en mesure de commercialiser des offres de dégroupage de type TRIPLE PLAY (internet, téléphone, télévision sur ADSL). Contactez votre fournisseur pour plus de renseignements. ■

## Population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et d'après les données de l'INSEE, la population totale de Marcilly-en-Villette s'élève à 2 058 habitants.

Ce chiffre englobe la population dite « municipale » qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune c'est-à-dire 1 999 habitants, et, la population dite « comptée à part » ayant leur résidence habituelle à Marcilly mais vivant dans une autre commune (maisons de retraite, longs séjours, casernes, communautés religieuses, foyers, etc...), les personnes mineures présentes sur la commune suivant des études dont la résidence familiale est sur une autre commune, les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune. 59 personnes sont concernées par cette deuxième catégorie. ■





## Séance du 5 février 2013

### Modification du PLU

Dans le cadre du projet d'aménagement de la réserve foncière de La Chaise, il a été décidé de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'une part d'ouvrir à l'urbanisation les terrains, sis au lieu-dit La Chaise, actuellement classé en zone 2 AU du PLU ; et d'autre part de rectifier une erreur en modifiant sur quelques dizaines de mètres le tracé de la zone UB, dans le secteur des Naudières. L'enquête publique se déroulera du 1<sup>er</sup> au 30 mars 2013.

### Travaux de réfection de la route du Golf : résultat de l'appel d'offres

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la commission des marchés et attribue le marché à l'entreprise Eiffage de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, pour un montant de 40 376,00 € HT. Ces travaux seront réalisés en avril.

### Service de l'Eau

Le Conseil Municipal adopte le rapport de l'eau pour l'année 2012 et modifie le règlement du service.

### Centre de Loisirs 2013

Le Centre de Loisirs, animé par Cigales et Grillons, se déroulera à Marcilly-en-Villette du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2013. Le centre accueillera les enfants de 4 ans à 12 ans inclus. Le Conseil Municipal décide de porter le tarif, au-delà du quotient familial, à 20 € la journée.

## Séance du 22 mars 2013

### Comptes administratifs 2012

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, sous la présidence de M. Marcel Vilpoux, doyen d'âge, le compte administratif de l'exercice 2012 qui se résume ainsi :

- pour le budget général : un excédent de 382 765,91 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 231 728,56 € pour la section d'investissement.
- pour le budget eau et assainissement : un excédent de 37 033,28 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 59 975,402 € pour la section d'investissement.

### Budgets Primitifs 2013

À l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté :

- le budget général 2013 qui s'équilibre en fonctionnement à 1 408 888 € et en investissement à 1 153 147 €.

Le Conseil Municipal maintient les taux des trois taxes.

- le budget eau et assainissement qui s'équilibre en fonctionnement à 301 900 € et en investissement à 225 186,14 €.
- le budget de l'aménagement de La Chaise qui s'équilibre en fonctionnement à 1 469 132,47 €

### Subventions

Le montant total des subventions allouées s'élève à la somme de 38 898 €.

### Budget d'investissement 2013

Dans la section d'investissement, il a été notamment prévu les opérations suivantes :

- l'aménagement de la place de l'église et d'un trottoir rue de la Poste et rue Henry Deschamps
- la réfection de la route du golf
- l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau terrain de football
- la poursuite du programme de remise aux normes de l'éclairage public

- la fourniture et pose de compteurs d'eau équipés de modules radio : 2<sup>ème</sup> tranche sur 4 tranches au total.

### Réforme des rythmes scolaires : délibération reportant la date d'effet de la réforme

La Commune de Marcilly-en-Villette sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires compte-tenu notamment des difficultés rencontrées d'une part pour assurer l'encadrement requis dans le délai fixé, d'autre part du fait de l'incidence financière du dispositif que ne compense pas l'aide apportée pour la seule année scolaire 2013-2014.

Par ailleurs ce dispositif ne peut se concevoir sans un dialogue et une concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves permettant d'arriver à un accord sur les modalités de la mise en place de la réforme. En outre, il ressort clairement que le souhait majoritairement exprimé au travers des concertations menées était de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

### Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeur (DICRIM)

Le projet de DICRIM reçoit l'approbation du Conseil Municipal.

## Séance du 30 avril 2013

### Approbation de la modification du PLU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions du commissaire-enquêteur.

Le Conseil Municipal approuve notamment la modification relative à l'ouverture à l'urbanisation de la réserve foncière de La Chaise.

### Aménagement de la Place de l'église et des trottoirs rue Henry Deschamps et rue de la Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la place de l'église, du jardin du presbytère et des trottoirs rue Henry Deschamps et rue de la Poste. Après avis des commissions d'appel d'offres des 23 et 30 avril 2013, le marché est attribué à l'entreprise TPVL de Sandillon pour un montant de 216 738,45 € HT. Ces travaux devraient être réalisés en juillet pour la place et en septembre/octobre pour les trottoirs.

### Démolition du silo et réhabilitation de l'atelier

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des consultations d'une part pour la maîtrise d'œuvre qui est attribué à l'Atelier du Centre, 7 place Jean Monnet 45000 Orléans, pour un montant de 33 640 € HT ; et d'autre part pour les missions de contrôles qui sont attribuées à Bureau Véritas, pour un montant global de 4 712,50 € HT. Un appel d'offres va être lancé en vue de la démolition du silo tout en conservant le hangar qui sera réhabilité.

### Communauté de Communes : composition du Conseil Communautaire en 2014

Le Conseil Municipal approuve la répartition des 27 sièges, dont 4 pour Marcilly, au prochain Conseil Communautaire de mars 2014.

### La Grande Récré 2013/2014

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention avec l'organisme Cigales et Grillons pour le centre de loisirs des mercredis et petites vacances, dénommé « La Grande Récré », pour la période 2013/2014.

Le Conseil Municipal fixe le tarif journalier à 21,50 €/jour/enfant pour les quotients supérieurs à 711.

Par ailleurs, les conventions avec les communes d'Ardon et de Ménes-treau-en-Villette sont reconduites pour l'année scolaire 2013/2014, permettant l'accueil des enfants de ces 2 communes aux mêmes conditions tarifaires, du fait de la contribution de ces 2 communes.



## Toilettes publiques

Depuis fin janvier, des toilettes publiques ont été mises en service. Elles se situent rue de la Poste, à l'angle du square du 19 mars et en face de l'épicerie. Elles fonctionnent grâce à une ouverture automatique de 8 h à 18 h. Le déclenchement de la lumière est également automatique et il a été prévu un accès aux personnes à mobilité réduite. Nul doute que ce nouvel équipement rendra un grand service, notamment aux nombreux randonneurs qui passent par Marcilly-en-Villette. ☐

## Local professionnel

Des travaux de rénovation ont été entrepris dans le local désaffecté, situé dans le même bâtiment que la boucherie mais à droite du porche. Cette rénovation va permettre l'installation d'une graphothérapeute. ☐

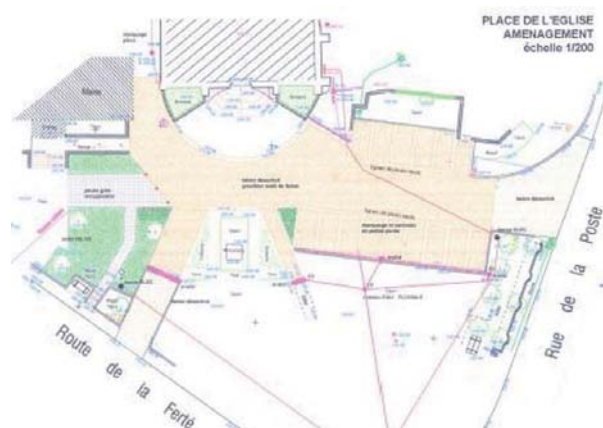
## Place de l'Église et trottoirs

Cet été, des travaux d'embellissement de la place de l'église vont générer des difficultés de circulation et de stationnement. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la préparation du chantier va nécessiter la fermeture de la place tout en maintenant un accès par le square du 19 mars 1962 pour le parking situé à l'arrière de la mairie. Trois mois seront nécessaires pour réhabiliter toute la place devant l'église, qui sera interdite à toute circulation, ainsi que pour réaménager l'espace ludique du square du 19 mars 1962.

Pendant toute la durée des travaux un fléchage parking est prévu pour orienter les véhicules soit vers le parking de la salle des fêtes soit vers celui du square du 19 mars 1962.

La réfection d'un trottoir de la rue de la Poste et de la rue Henry Deschamps démarrera à la mi-septembre et nécessitera pour chacun au minimum trois semaines de travaux.

Le résultat devrait être à la hauteur de nos attentes, à savoir : une place accessible, embellie et fonctionnelle, des trottoirs rénovés conformes aux normes d'accessibilité. ☐



# Budget

BUDGET

## Budget général

Le budget général de la commune est arrêté en section de fonctionnement à la somme de 1 408 888,41 €, en section d'investissement à la somme de 1 153 147,84 €.

Des travaux importants seront engagés notamment :

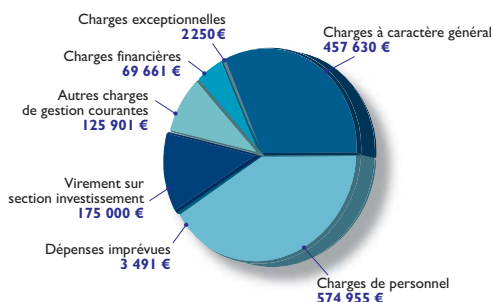
- L'aménagement de la Place de l'église et la restructuration du parking situé face à l'épicerie avec agrandissement de l'espace de loisirs

- L'aménagement de trottoirs rue Henry Deschamps et rue de la Poste
- La réfection de la route du Golf
- L'agrandissement de l'espace football par la création d'un nouveau terrain
- Une 2<sup>ème</sup> tranche de remise aux normes

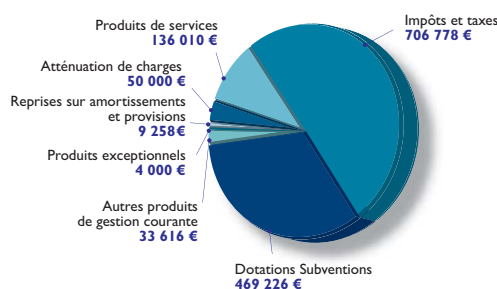
des éclairages publics sur les secteurs rue de Chantaloup, rue du Lièvre au Gîte et rue des Relais

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 408 888,41 €

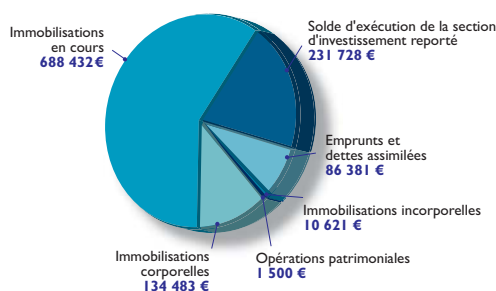


Recettes 1 408 888,41 €

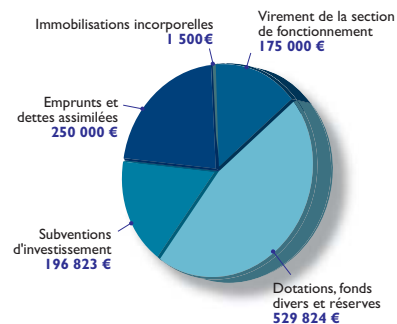


### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 1 153 147,84 €



Recettes 1 153 147,84 €



## Aménagement de la réserve foncière de La Chaise

Les dépenses engagées sur l'exercice 2013 permettront l'aménagement de 35 parcelles du futur lotissement et les agencements nécessaires à la construction de 8 nouveaux logements locatifs. Le

coût de ces opérations est évalué à 1 469 132,47 € dont :

- 704 850 € concernent une 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de viabilisation
- 398 350 € concernent l'acquisition

foncière de 3 ha 78

- 156 860 € représentent les frais d'intervention des bureaux d'étude et d'architecte



# Budget du service de l'eau et d'assainissement

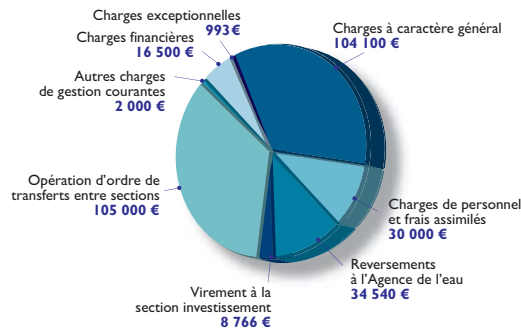
Le budget du service de l'eau et de l'assainissement est arrêté à la somme de 301 900 € en section de fonctionnement et 225 186,14 € en section d'investissement.

Les dépenses importantes engagées à travers ce budget sont :

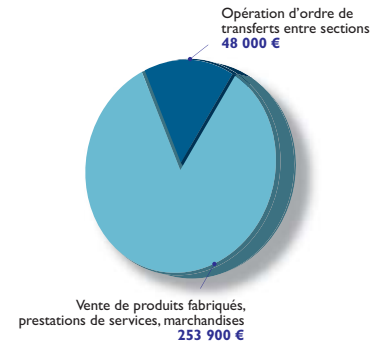
- La 2<sup>ème</sup> tranche de changement du parc des compteurs d'eau
- La poursuite des études en vue de la protection de la zone de forage alimentant la commune
- Le busage de fossés sur les routes d'Orléans et de Sennely pour une amélioration de la sécurité piétonnière

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 301 900 €

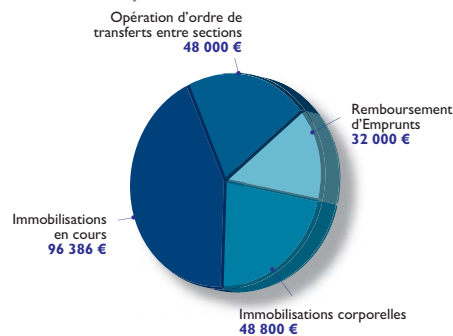


Recettes 301 900 €

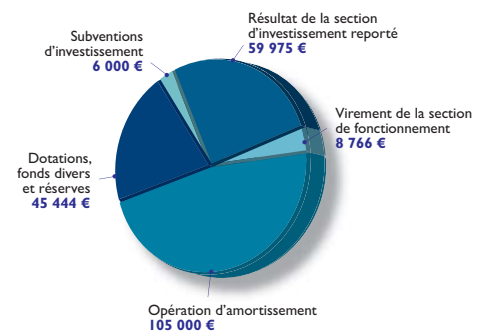


## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 225 186,14 €



Recettes 225 186,14 €



## Subventions aux associations

38 898 € seront versés à diverses associations dans le cadre de l'exercice 2013. Peuvent être concernées également des associations extérieures à la commune dont les services profitent à certains de nos concitoyens.

### SUBVENTIONS

École de Musique	6 610 €	Amicale du Bourillon	255 €	Restos du Cœur	250 €
Harmonie	1 000 €	Coopérative scolaire École Élémentaire	2 847 €	Secours catholique	200 €
C.O.S.M.	13 800 €	Les Marcilly à Marcilly	500 €	Comité départemental randonnée pédestre	30 €
COSM Athlétisme (Trail)	300 €	Coopérative scolaire École Maternelle	1 704 €	Croix Rouge Française	30 €
COSM Badminton Actions Éducatives	406 €	E.Maternelle classes vertes/animations/bdc	1 161 €	La Prévention Routière	76 €
COSM Basket Actions Éducatives	406 €	Noël des enfants	770 €	Union Civile des Aveugles (APADVOR)	30 €
COSM Football Actions Éducatives	406 €	Ciné Marcilly	200 €	Association française myopathie	30 €
COSM Gymnastique Actions Éducatives	406 €	Union du Commerce de Marcilly	470 €	Comité antituberculeux	30 €
COSM Judo Actions Éducatives	406 €	Association sportive du golf	500 €	Association sclérosés en plaque	30 €
COSM Tennis Actions Éducatives	406 €	Association Équestre Marcilly	250 €	Association des paralysés de France	30 €
U.A.M. Tir	550 €	ID Créations	150 €	Association lutte contre la mucoviscidose	30 €
Club des Anciens	305 €	Association des Tortues du Centre	80 €	Comité de lutte contre le cancer	30 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	474 €	Choraline	330 €	Association Prader Willy	150 €
Art'en ciel	200 €	Association Fondation de Sologne	305 €	Amicale des retraités, préretraités de Brandt Armement	30 €
Association Familiale	100 €	Comité de Jumelage La Ferté-St-Aubin	300 €	Secours Populaire	50 €
Amicale des Mobilisés	400 €	Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Orléans	300 €	France Alzheimer	50 €
Amicale des A.F.N.	200 €	U.C.P.S.	800 €	Musée de la Résistance à Lorris	30 €
Guerluchon	235 €	Centre d'expression musicale Malle artistique	100 €	<b>TOTAL</b>	<b>38 898 €</b>
		AJALFA de La Ferté-St-Aubin	160 €		





## Un ambassadeur du tri

Depuis le 3 décembre 2012, le SMICTOM de Sologne a recruté son ambassadeur du tri (Jordane BRIANCEAU). Son rôle est de sensibiliser, d'informer, de conseiller et de promouvoir le tri sélectif sur notre territoire.

Il assure ainsi un service de proximité et vous accompagne dans votre geste quotidien de tri des déchets en contrôlant la qualité des collectes sélectives (suivi des bennes à ordures ménagères, contrôle des bacs et des points d'apport volontaire).

La sensibilisation passant par les jeunes générations, il intervient également dans les établissements scolaires et centres de loisirs.

Il se charge également de la livraison des bacs pour les nouveaux habitants relevant du SMICTOM.

Dans le cadre de ses missions, vous serez sans aucun doute amené à le rencontrer, merci de lui réserver un bon accueil. ▬

## Agir ensemble

Conscients de la nécessité de préserver la nature, nous nous sommes engagés vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Nous avons procédé à la mise en place de mesures allant dans ce sens telles que :

- La rénovation progressive de notre éclairage public vers un système moins énergivore.
- La mise en place du tri sélectif pour les administrés mais également pour les services de la commune et les écoles.
- L'impression des publications municipales sur du papier recy-

clé ou issu de forêts durablement gérées avec utilisation d'encres végétales.

- Le remplacement des produits d'entretien des locaux municipaux et des écoles par des produits ecolabel biodégradables et de désinfection spécifiques.
- Le remplacement des essuie-mains utilisés dans tous les locaux communaux y compris les écoles par un papier 100 % recyclé et non blanchi.
- La limitation de l'arrosage municipal grâce à des techniques alternatives naturelles.
- La prise en charge financière et logistique d'actions permettant à nos enfants d'être acteurs de la préservation de la biodiversité comme : l'installation d'une mare pédagogique à l'école maternelle ou la plantation d'une haie pour les oiseaux à l'école élémentaire.

## Entretien des installations d'assainissement non collectif

Depuis quelques mois, il y a une baisse des demandes pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble de la communauté de communes.

Il est bon de rappeler :

- que les usagers disposant d'installations d'assainissement non collectif sont tenus de vidanger leurs installations dès lors que les boues occupent 50 % du volume de leurs fosses.
- que la Communauté de Communes a passé un contrat de prestations de services avec la Société SOA (filiale de Veolia) de manière à permettre de bénéficier de tarifs préférentiels.

Les demandes de prestations doivent impérativement être effectuées auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes.

### CONTACT

Benoît DELOHEN, technicien du SPANC,  
02 38 76 65 16 - bdelohen@laferte.org ▬

Nous poursuivons nos efforts en choisissant de diminuer la quantité des produits phytosanitaires utilisés, et, actuellement, certains secteurs de la commune comme le Parcours de santé ou la Promenade du Bourillon ne sont plus traités. Le traitement des allées communales se fait uniquement en bordure. L'enceinte des deux écoles n'a jamais été traitée. L'objectif étant de tendre vers le « zéro pesticide », cette modification de traitement pourrait être progressivement étendue aux trottoirs de notre commune mais elle ne sera pas sans conséquence sur leur aspect visuel. C'est là que vous pouvez apporter votre contribution.

**Dans ce cadre, les trottoirs de la rue de la Croix des Naudières ne vont pas être traités cette année et tous les riverains de cette rue ont été encouragés à s'associer à cette démarche par un entretien régulier de leur trottoir.** Nous sommes convaincus que ces évolutions ont valeur d'expérience et d'exemple afin d'inciter chacun d'entre nous à adopter une attitude respectueuse pour préserver ce cadre de vie privilégié. ▬



# Animaux de compagnie

Nos amis à quatre pattes tiennent une grande place dans la vie de beaucoup d'entre nous. Les dernières enquêtes effectuées (sofres 2010) dénombrent plus de 7,5 millions de chiens sur le territoire français et pas moins de 10,9 millions de chats ! Près d'un foyer sur deux possède au moins un animal de compagnie.

Cette affection pour nos animaux de compagnie peut engendrer des désagréments et Marcilly-en-Villette ne fait pas exception, aussi il paraît utile de rappeler quelques règles élémentaires de bonne conduite. Ces désagréments sont de deux types : la divagation d'une part et les déjections et les aboiements d'autre part.

Les animaux en divagation ou perdus posent principalement des problèmes de protection animale (animaux accidentés) mais également des problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures...). La gestion de ces animaux est une obligation légale. La commune de Marcilly-en-Villette étant éloignée de la seule fourrière départementale, qui se trouve à Chilleurs-aux-Bois, une convention a été signée avec la clinique vétérinaire de La Ferté Saint-Aubin qui accueille et fournit les premiers soins aux animaux recueillis par la mairie.

Les déjections animales que l'on retrouve

sur nos allées, nos trottoirs et même devant nos portes ou au pied de nos boîtes aux lettres sont une véritable nuisance et là aussi un problème de santé et sécurité publiques (chute par glissade, contamination parasitaire). Il est choquant de constater que les abords des écoles ou même le tour de notre Monument aux Morts sont souillés régulièrement. Nous souffrons d'un mal urbain alors que nous sommes en zone rurale et que nous avons la chance d'avoir de nombreux chemins accessibles et entretenus au bout de nos rues. Et pourquoi ne pas utiliser son propre jardin ? L'espace public est certes à tout le monde et même à nos fidèles compagnons à condition que leurs maîtres ramassent leurs crottes ou leur apprennent le caniveau. Les contrevenants peuvent encourir des amendes de 2<sup>e</sup> classe de l'ordre de 150 €.

Rappelons que le Conseil Municipal des Jeunes est à l'origine de l'installation de deux espaces "propreté" avec distribu-



teurs de sacs, l'un au Bourillon, l'autre sur le parking de la salle des fêtes et qu'il est possible de demander des sacs à la mairie s'il n'y en a plus de disponibles dans les distributeurs. Si on peut se féliciter que les enfants et un grand nombre de propriétaires de chiens sont sensibles à la propreté de l'espace public, on constate trop souvent que d'autres n'ont pas cette conscience d'espace partagé. Il faut donc les encourager à le respecter car il est clair que cette pratique relève de la seule bonne volonté des maîtres.

Les aboiements représentent 35 % des plaintes en matière de bruit. Certains chiens sont prédisposés aux aboiements, de type terriers, les chiens de garde, les races de bergers et les chiens de chasse. Un tiers des abandons aurait pour origine l'aboiement intempestif que le maître ne peut empêcher et qui lui attire des problèmes de voisinage. Il n'y a pas de recette miracle, il faut juste avoir du bon sens en évitant de favoriser toute situation engendrant ce désagrément. Il reste évidemment le dialogue entre voisins qui permet souvent d'expliquer, de comprendre, de trouver une solution et de rester en bons termes. ▢







Alexandre Leveugle

# Portrait Municipal

L'équipe municipale en place aura bientôt bouclé son mandat qui une fois de plus aura été marqué par une volonté d'aller de l'avant tout en préservant cette qualité de vie tant appréciée à Marcilly-en-Villette.

Cette équipe a la particularité de respecter la parité homme/femme bien avant que cela fut obligatoire. Les plus jeunes élu(e)s sont soutenus et encouragés par les plus anciens, ce qui crée une émulation. Est-ce la bonne recette ? Les résultats sont là pour vous permettre d'en juger et rien ne vaut une bonne liste à la Prévert pour y voir plus clair :

## POUR FAVORISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOI

- Acquisition de l'hôtel du Cheval Blanc pour la création d'un commerce
- Agencement des locaux d'une boucherie
- Agencement d'un local pour installation d'une profession libérale
- Agrandissement du parking près des commerces (square du 19 mars 1962)
- Mise en place du « p'tit Marché » le samedi
- Participation active à la réalisation et à la commercialisation de zones d'activité à La Ferté Saint-Aubin (Chavannerie 2, Mérignan...) dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin

## POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

- Enfouissement des réseaux électriques et pose de nouveaux lampadaires rue Henry Deschamps, rue du Champ de foire, rue du Lavoir et rue de la poste
- Aménagement de la place de l'église et de l'espace ludique derrière l'église
- Réfection de la route du golf
- Création des conditions de transfert des antennes relais téléphoniques
- Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme en remplacement du Plan d'Occupation des Sols
- Mise en place d'une démarche respectueuse de l'environnement : utilisation de produits d'entretien bio-efficaces, utilisation d'essuie-mains en papier 100 % recyclé et non blanchi, réduction de l'utilisation de produits phyto-sani-

taires, limitation de l'arrosage municipal

- Démolition du silo programmée au 1<sup>er</sup> semestre 2014



Espace partagé



Logements pour personnes âgées

### POUR FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE ET LA VIE ASSOCIATIVE

- Réfection d'un court de tennis
- Création de parkings vélos
- Aménagement des terrains de football avec création d'un nouveau terrain
- Création du club house du stade
- Réalisation de gradins pour améliorer l'accueil du public au gymnase
- Création d'un accès pour personnes à mobilité réduite à l'église
- Création de 6 logements locatifs pour personnes âgées, allée Georges Coulon
- Création d'une bourse au permis de conduire pour les demandeurs d'emploi
- Mise en place de la Grande Récré (accueil des enfants les mercredis et petites vacances)

### POUR COMPLÉTER LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

- Agrandissement et restructuration du restaurant scolaire
- Poursuite de l'extension du réseau d'adduction d'eau dans les écarts
- Aménagement de toilettes publiques
- Réalisation d'un nouveau forage
- Extension des locaux du centre de première intervention des sapeurs pompiers avec création d'un local de formation
- Restructuration et agrandissement de la mairie
- Extension du réseau de défense incendie dans les écarts
- Acquisition de l'ancien silo en vue de sa destruction et de la restructuration des espaces qui sont programmées pour 2014

- Création de la réserve foncière de La Chaise en vue de l'implantation d'un lotissement
- Acquisition d'une classe numérique mobile pour l'école élémentaire
- Installation de tableaux blancs interactifs pour l'enseignement au niveau du cours moyen de l'école élémentaire
- Mise en réseau informatique des classes de l'école élémentaire
- Acquisition d'un tableau numérique mobile pour l'école maternelle
- Renouvellement de l'équipement informatique pour la gestion administrative des 2 écoles.
- Création d'une aire de service pour l'accueil des camping-cars

### POUR ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ

- Mise en place de deux défibrillateurs
- Rénovation de l'éclairage public rue de Chantaloup, rue du Lièvre au Gîte et rue des Relais

- Rénovation des armoires de commande des éclairages publics
- Aménagement de chemins piétonniers route de Sennely et route d'Orléans
- Reconstruction du Pont du Gué Renard
- Création d'un espace partagé piétons-cyclistes rue des Relais et rue de Chantaloup
- Aménagement de trottoirs rue Henry Deschamps et rue de la Poste

### POUR DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

- Amélioration des conditions de collecte des déchets ménagers par la mise à disposition de containers en liaison avec le SMICTOM de Sologne
- Participation active à la mise en place des conditions de réalisation d'un nouveau complexe aquatique
- Participation active à la réalisation d'un forum emploi en liaison avec le Pays Sologne Val Sud et Pôle emploi (création de 18 emplois)
- Participation active à la création de la lettre d'information de la Communauté de Communes

### POUR AMÉLIORER L'INFORMATION DES HABITANTS DE LA COMMUNE

- Création d'un site internet
- Amélioration de l'identification communale par la création d'un logo
- Réalisation d'un nouveau bulletin d'information municipale (Regards)
- Réalisation d'un guide des associations
- Réalisation d'un nouvel agenda



Restaurant scolaire



# Juillet en Fête à Marcilly

**13 juillet**  
**pique-nique républicain**  
**Salle Chantaloup**



**13 et 14 juillet**  
**Grand prix et découverte**  
**Golf**



**14 juillet**  
**Fête Nationale**



**28 juillet**  
**Fête Champêtre**  
**au Bourillon**

  
**Marcilly en Vilette**